



**La section CFDT a rencontré Mme La Présidente du Conseil Départemental ce mardi 23 janvier au matin.**

**L'objectif de cet échange était de porter au plus près de notre exécutif les interrogations et préoccupations collectives.**

La délégation CFDT a été reçue par Madame la Présidente, Françoise Laurent-Perigot, le 1<sup>er</sup> Vice-président, Christophe Serre, Vincent Taiseire Directeur de Cabinet et le Directeur Général des Services Thierry Blaclard.

Nous l'avons tout d'abord remercié de nous recevoir ainsi que pour les efforts financiers qui ont été mis en œuvre en 2023 pour les agents du Conseil Départemental avec la revalorisation de l'IFSE, la mise en œuvre des oubliés du SEGUR, l'augmentation de la participation à la prévoyance santé et aux subventions des repas RIA et tickets restaurants.

## **Tickets restaurants**

**La CFDT demande que leur attribution soit élargie et proposée à l'ensemble des agents qui pourraient en bénéficier.**

Le titre restaurant est considéré comme un avantage social et doit donc être accordé sur une base égalitaire à tous les agents.

Cependant, les agents dont la résidence administrative est Nîmes ne peuvent y prétendre car un dispositif de restauration collective est en place au R.I.A ou Mama Miam (espace Diderot).

Une étude sera réalisée afin qu'une réponse soit faite à notre demande.

## Coffre-fort numérique

Nous avons également abordé l'amélioration de la dématérialisation de certains documents au profit des agents.

La CFDT demande la mise en place d'un **coffre-fort numérique individuel** permettant à l'administration, si et seulement si l'agent le souhaite, d'y déposer mensuellement la fiche de paie comme d'autres documents et de réduire ainsi la consommation de papier et le nombre d'envoi postaux.

Ce dispositif en vigueur pour les fonctions publiques d'Etat n'est qu'une possibilité pour la fonction publique territoriale, de nombreuses collectivités de toutes tailles l'ont déjà déployé.

En ce qui concerne la gestion dématérialisée des congés, une phase d'expérimentation est en cours. Si elle donne satisfaction elle devrait s'étendre à tous les agents.

En résumé, la Présidente précise qu'une réflexion sur le coffre-fort numérique est déjà en cours et que les possibilités d'évolution du logiciel Eval serait étudiée.

## Compte Epargne Temps (CET)

La CFDT s'interrogeait sur l'augmentation du **compte épargne temps** qui passe de 60 à 70 jours en 2024 à l'occasion des Jeux Olympiques. Un décret en ce sens est paru le 11 janvier et aucune communication n'a été faite aux agents.

Une vérification a été demandée et une communication sera faite rapidement.

Nous avons profité du sujet du Compte Epargne Temps pour évoquer la possibilité de sa monétisation au conseil Départemental.

Pour information, au 31 décembre 2022, les 1222 CET actifs cumulaient plus de 9830 jours, dont 1400 versés au cours de l'année.

Une proposition à hauteur de 20 jours de monétisation a été faite à l'administration. Il y a en effet deux possibilités de monétisation dans la fonction publique :

La première consiste au paiement d'une somme forfaitaire (établie par décret) et permet à l'agent qui le souhaite de se faire rémunérer des congés ou RTT épargnés. S'agissant d'une "épargne" nous souhaitons que chaque agent disposant de congés épargnés puisse faire librement et individuellement le choix de leur utilisation ou indemnisation.

La deuxième possibilité de monétisation est une prise en compte de ces jours par le régime de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAF).

Il a été souligné que la faisabilité est soumise à des possibilités budgétaires et organisationnelles. Une réflexion sera toutefois engagée.

## **Organisation du temps de travail**

Enfin, la CFDT a évoqué l'idée d'une approche plus flexible du temps de travail au Conseil Départemental du Gard avec par exemple une évolution des plages horaires, la semaine de 4,5 jours, etc...

Toujours en respectant les possibilités de l'emploi et à la demande de l'agent.

L'administration nous a répondu qu'il était possible d'envisager une étude plus globale en y associant peut être directement tous les agents par sondage. La CFDT a indiqué son souhait de voir les organisations syndicales associées en amont de la démarche.

## **Réorganisation de la DGADS**

En conclusion nous avons remercié Madame La Présidente pour avoir tenu ses engagements sur la réorganisation de la DGADS puisqu'il était convenu que si les résultats de l'étude mettaient en avant un rejet des agents vis-à-vis de la méthode et de la forme, l'arrêt de la réorganisation pouvait être envisagé.

**La CFDT souhaite que dans les semaines à venir, les réflexions, études et projets portés lors de cette rencontre soient suivis d'effets.**